



# MODULE DE FORMATION

## DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE/ ORGANISATIONS À BASE COMMUNAUTAIRE

POUR UNE MEILLEURE PRÉVENTION DU PALUDISME AU  
NIVEAU COMMUNAUTAIRE EN CONTEXTE DE COVID-19

Novembre 2020

# Table des matières

- 3 **Avant-propos de la Directrice Exécutive de Impact Santé Afrique (ISA)**
- 4 **Remerciements**
- 5 **Liste des abréviations**
- 6 **Mot du Directeur de la Lutte contre la Maladie, les Epidémies et les Pandémies, Gestionnaire de l'incident COVID-19, Ministère de la Santé Publique du Cameroun**
- 7 **I. Généralités sur le paludisme**
- 7 1. Définition et situation du paludisme
- 8 2. Comment se transmet le paludisme?
- 8 3. Comment reconnaître les signes du paludisme ?
- 10 4. Rôle des acteurs de la Société Civile dans la lutte contre le paludisme
- 13 **II. Généralités sur la COVID-19**
- 13 1. Définition et situation de la COVID-19
- 13 2. Comment se transmet la COVID-19 ?
- 14 3. Comment reconnaître les symptômes de la COVID-19 ?
- 15 4. Comment se protéger contre la COVID-19 ?
- 19 **III. Mesures essentielles de la prévention du paludisme en contexte de COVID-19**
- 19 1. Comment reconnaître le paludisme en contexte de COVID-19 ?
- 19 2. Mesures essentielles dans la prévention du paludisme en contexte de COVID-19
- 21 **IV. Rôle des Organisations de la Société Civile / Organisations à base communautaire dans la prévention du paludisme en contexte de COVID-19**
- 21 1. Importance de la société civile dans le domaine de la santé
- 22 2. Missions de la société civile dans la prévention du paludisme en contexte de COVID-19
- 24 3. Défis des Organisations de la Société Civile/Organisations à base communautaire dans la prévention du paludisme en contexte de COVID-19
- 24 4. Bonnes pratiques des Organisations de la Société Civile / Organisations à base communautaire dans la prévention du paludisme en contexte de COVID-19
- 25 **Messages à retenir**
- 26 **Contacts utiles**
- 27 **Conclusion**
- 28 **Annexes**
- 30 **Références bibliographiques**

# Avant-propos de la Directrice Exécutive de Impact Santé Afrique (ISA)

Ce module de formation est adressé aux acteurs des Organisations de la Société Civile (OSC) et Organisations à Base Communautaire (OBC) œuvrant dans le domaine de la santé. Cet outil regroupe des informations essentielles sur le paludisme et la COVID-19. C'est un guide pratique à utiliser dans le cadre de la prévention du paludisme en contexte de COVID-19.

Nous invitons toutes les Organisations de la Société Civile et Organisations à Base Communautaire à se l'approprier et en faire très large diffusion dans leurs différents réseaux.

Ce manuel d'informations a été conçu en collaboration avec le Ministère de la Santé Publique du Cameroun et les partenaires y compris les Organisations de la Société Civile.

L'utilisation de cet outil permettra aux acteurs des Organisations de la Société Civile et Organisations à Base Communautaire de :

- Reconnaître les signes du paludisme ;
- Identifier les symptômes de la COVID-19 ;
- Faire la différence entre ces deux maladies qui ont en commun plusieurs symptômes comme la fièvre ;
- Décrire les mesures barrières contre la COVID-19 ;
- Diffuser les mesures barrières contre la COVID-19 en communauté ;
- Expliquer comment prévenir le paludisme en contexte de COVID-19 ;
- Connaître la conduite à tenir en cas de suspicion de paludisme en contexte de COVID-19 ;
- Mettre en œuvre les actions de la Société Civile dans la prévention du paludisme en contexte de COVID-19.

**Olivia Ngou**

Directrice Exécutive Impact Santé Afrique (ISA)



Boulevard du Palais des Congrès, Golf- Bastos  
Yaoundé- Cameroun  
[www.impactssante.org](http://www.impactssante.org)

# Remerciements

Nous remercions les personnes suivantes qui ont contribué à l'élaboration de ce module de formation :

- Dr ETOUNDI MBALLA Georges Alain
- Dr FANNE MAHAMAT
- Dr Dorothy ACHU
- Dr EKOYOL EKOBE Germaine
- Dr TCHINDE TOUSSI Fabrice
- Dr NOUDJI Simon
- Dr SOTAKWO KENGNE Gisèle Solange
- Dr MOLUH Seidou
- Dr KAREMA Corine
- Dr NGANDEU Gabrielle
- Mme MEGEH NGOBE Irène
- Mme ISSOLA Andrée Gaëlle
- Mme NGOUBJO TAMEN Thérèse
- Mme OLINGA Blandine
- Mr FEUKWU NOULE Guy Martial
- Mr NKOUMOU Yannick
- Mme AHOUAMA ETAMBA Valérie
- Mr WATO Joseph
- Mme NGWAT Sandrine Christelle
- Mme YOUNGANG TAME Henriette Nafissa
- Mr MESSINGA NKONGA Joseph
- Mr BITOMOL Moïse Bertrand
- Mme NGADJUI DJUITCHOKO Sylvie
- Mme KAYA Mairamou
- Mme ETONDE Catherine
- Mme NDACHIGAM Pasma
- Mme BALOCK NZEN Alliance
- Mr DJEUKOUA MBIADJEU Florent Panny
- Mme NYINDI Rachel
- Mme NSIMA NSIMA Nicaise
- Mr SACK Paul Emmanuel
- Mr NDONGO BIHINA Jean Bosco
- Mme NGOU Olivia
- Mme IDE Zeinabou
- Mme DIBOUE Carine
- Mme M'POUMA Paola
- Mme LELE Trifene
- Mme NGOUFACK Brenda
- Mme NGAH Esther Nathalie
- Mr BEMADOUM Fidèle.

Ce travail a été possible grâce à la collaboration de l'Organisation Non Gouvernementale africaine Impact Santé Afrique (ISA) et de la Fondation de France.

# Liste des abréviations

**ASC** : Agent de Santé Communautaire

**COVID-19** : Corona Viruse Disease-2019

**CRDI** : Centre de Recherches pour le Développement International

**CS4ME** : Première plateforme mondiale des OSC engagées pour l'élimination du paludisme

**CPS** : Chimio-prévention du Paludisme Saisonnier

**EPI** : Equipement de Protection Individuelle

**INS** : Institut National de la Statistique

**MILDA** : Moustiquaire imprégnée d'Insecticide à Longue Durée d'Action

**MINSANTE** : Ministère de la Santé Publique

**OBC** : Organisation à Base Communautaire

**OMS** : Organisation Mondiale de la Santé

**ONG** : Organisation Non Gouvernementale

**OSC** : Organisation de la Société Civile

**PCR** : Polymerase Chain Reaction

**PEC** : Prise en Charge

**PECIC** : Prise en charge des Cas Intégrés au niveau Communautaire

**PID** : Pulvérisation Intra-domiciliaire à effet rémanent

**PNLP** : Programme National de Lutte contre le Paludisme

**SIDA** : Syndrome Immuno Déficience Acquise

**TDR** : Test de Diagnostic Rapide

**TPI** : Traitement Préventif Intermittent

**TPIg** : Traitement Préventif Intermittent pendant la grossesse

**TPIIn** : Traitement Préventif Intermittent chez le nourrisson

**VIH** : Virus de l'Immunodéficience Humaine

# Mot du Directeur de la Lutte contre la Maladie, les Epidémies et les Pandémies, Gestionnaire de l'incident COVID-19

## Ministère de la Santé Publique du Cameroun

L'émergence et la propagation rapide de la COVID-19 à l'échelle mondiale ont des effets néfastes sur la santé des populations et les systèmes de santé. Dans ce contexte, la lutte contre le VIH, la Tuberculose et le Paludisme doit être intensifiée afin de maintenir les progrès réalisés.

Entre 2000 et 2015, l'intensification massive des interventions de lutte contre le paludisme, notamment l'utilisation des moustiquaires imprégnées d'insecticide à longue durée d'action (MILDA), le diagnostic et le traitement rapide et efficace des cas communautaires et cliniques de paludisme, a permis de réduire de 50 % les cas et décès de paludisme en Afrique subsaharienne<sup>1</sup>. Cependant, notre crainte est que la lutte contre la COVID-19 ne compromette les efforts consentis contre le paludisme, ce qui entraînerait une recrudescence de la maladie et entraverait les progrès réalisés à ce jour. **Dans le cadre de la réponse à la pandémie de COVID-19, il est essentiel de s'assurer que les efforts visant à contrôler d'autres maladies endémiques y compris celles ayant des symptômes similaires à ceux de la COVID-19 telles que le paludisme, soient intensifiés.**

Au Cameroun par exemple, le paludisme représente :

- **28%** des consultations en milieu hospitalier ;
- **2 628 191** cas confirmés ;
- **4 510** décès (18,3%) rapportés dans les formations sanitaires<sup>2</sup> ;
- **26 %** des absences en milieu professionnel ;
- **40 %** des dépenses de santé des ménages<sup>3</sup>.

Pour faire face à ce fléau, le Ministère de la Santé Publique (MINSANTE) prévoit plusieurs interventions stratégiques entre autres la prévention à travers l'utilisation des MILDA, la prise en charge des cas intégrés au niveau communautaire (PECIC), la mobilisation sociale, pour lesquelles la société civile a un rôle clé à jouer. Dans le contexte de la COVID 19, il est essentiel de renforcer les capacités de la société civile pour un plus grand impact des interventions sur le terrain. C'est dans cette perspective que ce module de formation des OSC/OBC a été rédigé et validé par le Ministère de la Santé Publique.

  
**Dr Georges Alain ETOUNDI MBALLA**

1- CRDI, 2020

2- Rapport annuel 2019 PNLP, 2020

3- INS, 2012

# I Généralités sur le paludisme

## 1. Définition et situation du paludisme

Le **paludisme** est une maladie causée par un parasite de type **Plasmodium** et transmise par la piqûre d'un moustique femelle du genre **Anophèle**. Dans le monde, il a été enregistré 229 millions de cas de paludisme en 2019 contre 228 millions en 2018 (OMS, 2020). Le Cameroun est compté parmi les 10 pays africains subissant le plus lourd fardeau du paludisme. Ici, la tendance du nombre de cas et décès est à la hausse comme le montre le tableau ci-dessous (PNLP, 2020).



Moustique responsable du paludisme chez l'être humain (Getty Images, 2019)

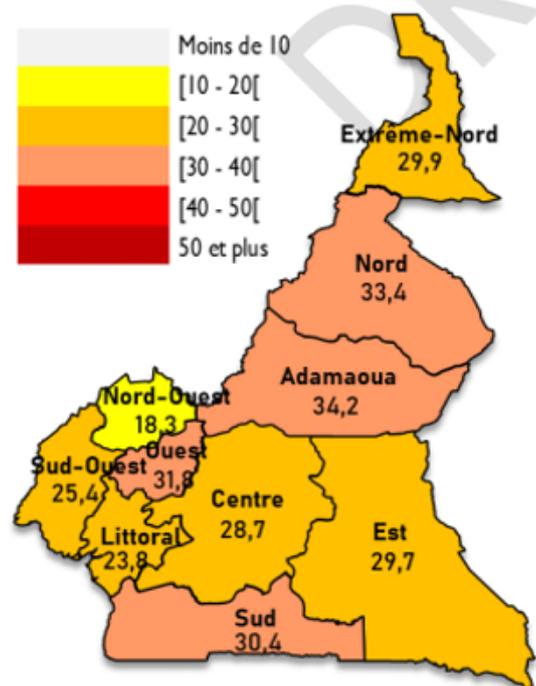
Situation du paludisme au Cameroun en 2018 et 2019	
25,8% de motifs de consultations en 2018	28% de motifs de consultations en 2019
2 139 482 cas confirmés	2 628 191 cas confirmés
3 263 décès rapportés en formations sanitaires	4 510 décès rapportés en formations sanitaires

En 2019, au Cameroun, il a été observé une inégalité de répartition du paludisme au niveau régional en termes de morbidité proportionnelle. **La morbidité proportionnelle** représente le nombre de cas confirmés de paludisme par rapport au nombre de consultations enregistrées pour toutes maladies. La figure ci-contre présente la répartition géographique de la morbidité proportionnelle liée au paludisme.

Les régions du Sud, de l'Ouest, du Nord et de l'Adamaoua sont celles les plus touchées par la maladie, avec des proportions allant de 30,4% à 34,2%.

Les enfants de moins de 5 ans (25,8%) et les femmes enceintes (19,6%) demeurent les groupes les plus à risque au paludisme, en 2019 au Cameroun (PNLP, 2020). Il en est de même pour les personnes souffrant de maladies chroniques telles que le VIH/SIDA et la Tuberculose.

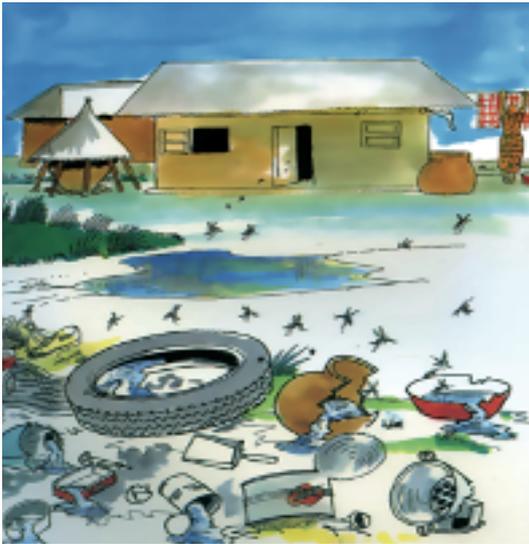
Morbidité proportionnelle du paludisme (%)



Source : Rapport annuel 2019 PNLP (2020)

## 2. Comment se transmet le paludisme?

- On attrape le paludisme suite à la piqûre de la femelle du moustique infectieux du genre Anophèle. C'est le vecteur de cette maladie.
- Seuls les moustiques anophèles peuvent transmettre le paludisme et ils doivent avoir été infectés précédemment par un repas de sang pris sur une personne infectée.
- Ils se multiplient en majorité dans les eaux stagnantes, les flaques d'eaux temporaires ensoleillées ou relativement permanentes comme les rizières.
- Les moustiques qui transmettent le paludisme piquent le plus souvent le soir, dans la nuit et tôt le matin, généralement entre 23 heures et 4 heures du matin, et le font silencieusement.
- L'Anophèle femelle pique les individus porteurs du parasite Plasmodium, responsable du paludisme, et les transmet aux individus sains.



Source: Manuel de formation des Agents de santé communautaire-Prise en charge communautaire du paludisme en contexte COVID-19 (MINSANTE, 2020)

## 3. Comment reconnaître les signes du paludisme ?

Le paludisme a des signes similaires à ceux de plusieurs autres maladies comme la fièvre typhoïde et la pneumonie. Ci-dessous ces principaux signes et symptômes. (MINSANTE, 2020 ; OMS, 2018 ; 2020)

Paludisme	Fièvre typhoïde	Pneumonie
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fièvre (température supérieure à 38,5°C, ou corps chaud au toucher / histoire de fièvre la semaine précédente)</li> <li>• Frissons (tremblements)</li> <li>• Maux de tête</li> <li>• Courbatures (tout le corps fait mal)</li> <li>• Douleurs au niveau des articulations</li> <li>• Douleurs abdominales chez l'enfant</li> <li>• Troubles digestifs (perte d'appétit, diarrhée, nausées, vomissements).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fièvre prolongée</li> <li>• Fatigue</li> <li>• Céphalées</li> <li>• Nausées</li> <li>• Douleurs abdominales</li> <li>• Constipation ou diarrhée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fièvre</li> <li>• Toux</li> <li>• Respiration difficile</li> </ul>



Enfant présentant des signes de fièvre  
(MINSANTE, 2020)

Il est à noter que tout cas de fièvre n'est pas synonyme de paludisme et requiert un test préalable de confirmation par le Test de Diagnostic Rapide (TDR) ou la goutte épaisse, avant un traitement éventuel.

Le paludisme est une affection fébrile aiguë. Il existe deux formes de paludisme:

a. **Le paludisme simple** se définit comme un paludisme sans signes de gravité ni éléments d'appréciation (cliniques ou biologiques) permettant d'affirmer un dysfonctionnement des organes vitaux. (OMS, 2011)

b. **Le paludisme est qualifié de grave** lorsque le malade présente un ou plusieurs signes de danger (Voir l'encadré ci-dessous). Dans cette situation, il doit être référé dans une formation sanitaire (hôpital/Dispensaire/Centre de santé) pour une prise en charge (PEC) rapide et adéquate.



Enfant dans un état de fatigue extrême  
(MINSANTE, 2020)

### Signes de danger du paludisme

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fièvre très élevée (température <math>&gt;</math> ou <math>=</math> <math>39^{\circ}\text{C}</math>) ou le corps très chaud au toucher</li> <li>• Fatigue extrême</li> <li>• Convulsions</li> <li>• Vomissements répétés</li> <li>• Respiration rapide et difficile</li> <li>• Urines rares ou foncées</li> <li>• Agitation</li> <li>• Troubles de mémoire</li> <li>• Somnolence</li> <li>• Perte de connaissance</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Incapacité de boire ou de manger</li> <li>• Soif intense</li> <li>• Lèvres sèches</li> <li>• Yeux enfoncés</li> <li>• Fontanelle enfoncée chez le nourrisson</li> <li>• Absence des larmes</li> <li>• Jaunisse ou coloration jaune des yeux (ictère) et des paumes des mains</li> <li>• Yeux blancs (anémie)</li> <li>• Saignements anormaux</li> <li>• Mains et pieds froids</li> </ul> |
|---|---|

**NB: Tout cas de paludisme chez l'enfant de moins de 5 ans et la femme enceinte est considéré comme une urgence.** Il faut immédiatement aller soit chez l'agent de santé communautaire (ASC), soit à la formation sanitaire (hôpital/ Dispensaire/Centre de santé) la plus proche. Pour la femme enceinte se présentant avec les manifestations du paludisme, il faut rapidement la référer à la formation sanitaire la plus proche, **car chaque minute compte !**



Femme enceinte prenant son traitement préventif intermittent (MINSANTE, 2020)

## 4. Rôle des acteurs de la Société Civile dans la lutte contre le paludisme

Depuis le lancement de la campagne « Santé Pour Tous » de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en 1978, les OSC sont considérés comme des intervenants de premier ordre dans la lutte contre les maladies et le renforcement des systèmes de santé. Le Cameroun dans son document de stratégie sectorielle de la santé (2016-2027) identifie les OSC (Organisations Non Gouvernementales, associations communautaires, structures de dialogues) comme des acteurs majeurs dans la mise en œuvre de sa politique de santé. Avant d'évoquer leur rôle dans la lutte contre le paludisme, il convient tout d'abord de définir les termes clés relatifs à ce concept.

**Société civile:** c'est l' « ensemble des individus et des groupes, organisés ou non, qui agissent de manière concertée dans les domaines social, politique et économique, et auxquels s'appliquent des règles et des lois formelles ou informelles. »<sup>4</sup>

**Organisation de la Société Civile (OSC):** c'est l' « ensemble des associations autour desquelles la société s'organise volontairement et qui représentent un large éventail d'intérêts et de liens, de l'origine ethnique et religieuse, à la protection de l'environnement ou des droits de l'homme, en passant par des intérêts communs sur le plan de la profession, du développement et des loisirs. »<sup>5</sup>

Pour la Banque Mondiale, elle fait référence à un vaste éventail d'organisations comprenant des ONG, des groupements communautaires, des syndicats, organisations de populations autochtones, organisations caritatives, organismes confessionnels, associations professionnelles et fondations privées.<sup>6</sup>

**Organisation à base communautaire (OBC):** c'est une « organisation populaire, indépendante de l'Etat au sein de laquelle les risques, les coûts et les bénéfices sont partagés entre les membres, et les dirigeants ou les gestionnaires sont responsables devant les adhérents. »<sup>7</sup>

**Agent de Santé Communautaire (ASC) :** c'est un homme ou une femme choisi (e) par la collectivité locale et formé (e) pour s'occuper des problèmes de santé des individus et de la collectivité et pour travailler en rapport étroit avec les services de santé (OMS, 1987).

4- Brodhag Christian (2003), Dictionnaire du développement durable, Ed. Multimondes, Québec

5 - Idem

6 - « Banque mondiale : société civile » [archive], sur Banque Mondiale (consulté le 1er août 2017)

7- Quentin Gausset, « Organisations communautaires de base et renforcement de la société civile en milieu rural », Civilisations [En ligne], 52-2 | 2005, mis en ligne le 02 février 2009, consulté le 02 novembre 2020.

Dans la communauté, le rôle de l'ASC consiste à :

- Fournir des services de promotion et de prévention de la santé en vue de l'adoption par les membres de la communauté des pratiques familiales essentielles ;
- Offrir des services curatifs pour ce qui est des trois maladies que sont le paludisme, les infections respiratoires aiguës et les diarrhées ;
- Référer les cas graves à la formation sanitaire ;
- Effectuer des enquêtes communautaires (recherche des perdus de vue, etc...) ;
- Distribuer les intrants de protection contre les maladies en communauté (MILDA, médicaments, etc...).

Ils constituent généralement le premier recours emprunté par les membres de la communauté lorsqu'un cas suspect de paludisme apparaît en son sein.

Dans le cadre de la lutte contre le paludisme, les OSC/OBC ont des missions dans plusieurs interventions stratégiques du Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP) liées à la prévention, l'encadrement et la supervision des ASC qui effectuent la PEC des cas de paludisme simple et la référence des cas graves vers les formations sanitaires.

Les ASC sont encadrés aussi bien par les autorités sanitaires au niveau local que par les OSC/OBC qui interviennent au sein de ces communautés.

## Que fait l'Agent de Santé Communautaire face à un cas suspect de paludisme en contexte de COVID-19 ?

Dans le strict respect des mesures barrières énoncées par le Gouvernement (port du masque, lavage des mains, respect de la distance physique d'1,5 m...), l'ASC muni d'un équipement de protection individuelle (EPI) adéquat, pose des questions pour vérifier s'il s'agit d'un cas suspect de paludisme et si le cas est simple ou grave.

**Si c'est un cas de paludisme simple sans suspicion de COVID-19** (test COVID-19 négatif, absence de cas dans son entourage, pas de cas dans la localité, pas de notion de voyage récent (moins de 14 jours) ou pas de visite d'une personne étrangère datant de moins de 14 jours) l'ASC doit :

- Respecter les mesures barrières contre la COVID-19 et pratiquer un TDR pour le paludisme ;
- Si le TDR est positif, donner le traitement du paludisme simple en expliquant comment le prendre ;
- Si le TDR est négatif, référer immédiatement, puis remplir les outils de gestion à cet effet.

**Si c'est un cas de paludisme grave, sans suspicion de COVID-19**, l'ASC réfère le cas dans la formation sanitaire (hôpital/Dispensaire/Centre de santé) la plus proche en remplissant la fiche de référence pour une meilleure PEC. S'il s'agit d'un enfant de moins de 5 ans, l'ASC donne un traitement de pré référence (le suppo d'Artésunate) et réfère le cas dans la formation sanitaire la plus proche en remplissant les outils de référence.



ASC effectuant un TDR de paludisme

**Devant toute personne présentant les signes du paludisme, l'ASC doit rechercher les signes de danger ou d'autres problèmes de santé en observant le malade et en posant les questions suivantes :**

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Est-ce que le malade a de la fièvre (a le corps qui chauffe)? Depuis combien de jours?</li> <li>• Est-ce que le malade tousse?</li> <li>• Est-ce que le malade fait la diarrhée (émission de selles liquides 3 fois et plus par jour)?</li> <li>• Est-ce que le malade a eu des convulsions?</li> <li>• Est-ce que le malade a des difficultés à boire ou manger (incapable de boire ou de manger quoi que ce soit)?</li> <li>• Est-ce que le malade vomit tout ce qu'il mange?</li> <li>• Est-ce que le malade présente un enfoncement de l'espace en dessous des côtes?</li> <li>• Est-ce que le malade a l'urine foncée (Coca-Cola ou noire)?</li> <li>• Est-ce que le malade présente une respiration rapide?</li> <li>• Enfants de 2 mois à 12 mois : 50 respirations par minute ou plus</li> <li>• Enfants de 12 mois à 5 ans : 40 respirations par minute ou plus</li> <li>• Est-ce que le malade dort trop ou est inconscient?</li> <li>• Est-ce que le malade est incapable de s'asseoir ou de se tenir debout?</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Est-ce que le malade a les pieds, les mains ou les yeux gonflés?</li> <li>• Est-ce que le malade a la jaunisse (les urines jaunes? les yeux jaunes?)</li> <li>• Est-ce que le malade a un autre problème que l'ASC ne peut pas gérer (par exemple, problème d'allaitement maternel, blessure, brûlure...)?</li> </ul> <p><b>Par rapport aux autres manifestations de la COVID-19,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Est-ce que le malade a des douleurs articulaires ou musculaires?</li> <li>• Est-ce que le malade a des maux de gorge?</li> <li>• Est-ce que le malade a de la rhinite?</li> <li>• Est-ce que le malade a des maux de tête?</li> <li>• Est-ce que le malade ne sent pas les odeurs et le goût des aliments qu'il mange?</li> </ul> <p>Est-ce que le malade est fatigué?</p> |
|--|--|

**Si la réponse à une de ces questions est OUI, l'ASC doit immédiatement référer le malade dans la formation sanitaire la plus proche.**

## Généralités sur la COVID-19

### 1. Définition et situation de la COVID-19

La **COVID-19** est une maladie virale infectieuse causée par une nouvelle forme de coronavirus découverte en République populaire de Chine, en décembre 2019 (OMS, 2020).

Le premier cas enregistré au Cameroun a été confirmé le 6 mars 2020, par le Ministre de la Santé Publique. A la date du 12 novembre 2020, le Cameroun a enregistré **22.490** cas confirmés pour **21.510** guérisons, et **433** décès. (MINSANTE, 2020).

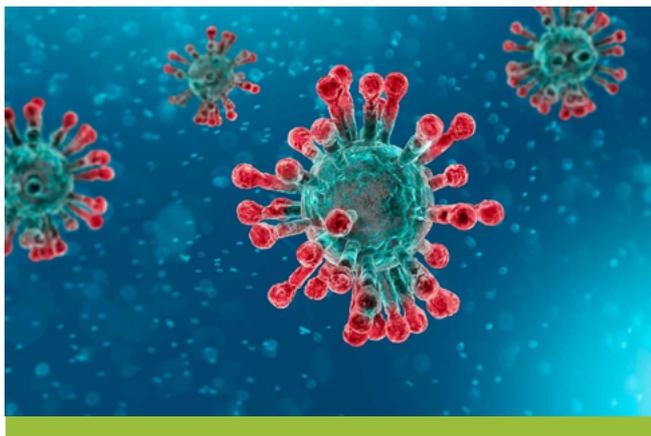


Image illustrative du virus provoquant la COVID-19 (Huffington Post, 2020)

### 2. Comment se transmet la COVID-19 ?

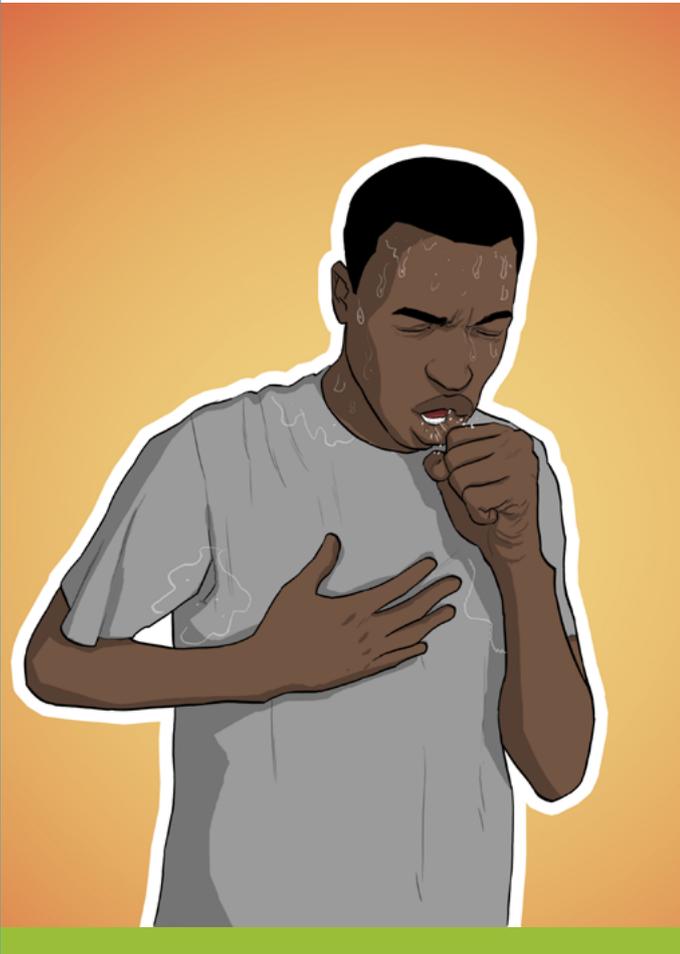
- Le virus qui entraîne la COVID-19, peut se propager lorsque de petites particules liquides sont expulsées par la bouche ou par le nez quand une personne infectée tousse, éternue, parle, chante ou respire profondément.
- Un individu peut être infecté par voie respiratoire, s'il est à proximité d'une personne malade, ou en touchant une surface contaminée (poignée de porte, tables, téléphones portables, etc...) puis ses yeux, son nez ou sa bouche avec les mains non lavées.
- La COVID-19 affecte les individus de différentes manières :
  - La plupart des personnes infectées développent une forme légère ou modérée de la maladie et guérissent parfois sans hospitalisation ;
  - D'autres peuvent être porteurs du virus responsable de la COVID-19, sans en présenter les symptômes. Ce sont les cas asymptomatiques de la COVID-19.
- Il a été observé que les malades qui décèdent de la COVID-19, sont les patients présentant certains facteurs de risque comme :
  - L'âge avancé (plus de 60 ans) ;
  - La présence d'autres maladies chroniques comme le diabète, les maladies cardiovasculaires (l'hypertension artérielle, l'insuffisance cardiaque, etc), et les syndromes de détresse respiratoire suite à un asthme, le tabagisme chronique et autres infections respiratoires. (OMS, 2020).
- Tout individu peut être infecté par la COVID-19 et en mourir s'il n'est pas pris en charge.

### 3. Comment reconnaître les symptômes de la COVID-19 ?

Chez les individus positifs à la COVID-19, Les symptômes se présentent ainsi :

Les plus fréquents	Les moins rencontrés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La fièvre,</li> <li>• La toux sèche,</li> <li>• La fatigue,</li> <li>• Les difficultés respiratoires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les courbatures,</li> <li>• Les maux de gorge,</li> <li>• La diarrhée,</li> <li>• La conjonctivite,</li> <li>• Les maux de tête,</li> <li>• La perte de l'odorat ou du goût,</li> <li>• L'éruption cutanée,</li> <li>• La décoloration des doigts ou des orteils.</li> </ul>

(OMS, 2020)



Individu avec une toux et des difficultés respiratoires

Maladie à CORONAVIRUS (COVID-19)

**TRANSMISSION**

- D'une personne à une autre
  - Par projection de gouttelettes de salive ou par des sécrétions nasales
  - Au contact de sécrétions ou d'objets contaminés

**SYMPTÔMES**

- Si vous pensez avoir été exposé, continuez de surveiller l'apparition des symptômes pendant 14 jours

**SI VOUS PRÉSENTEZ CES SYMPTÔMES**

appelez gratuitement le 1510

MINSANTE, Organisation mondiale de la Santé, unicef, CDC, IFRC, AFRICA CDC

F. Mindja-20

Source: Maladie à coronavirus (COVID-19) (MINSANTE 2020)

En date du 28 octobre 2020, selon l’OMS, plusieurs types de vaccins potentiels contre la COVID-19 sont en cours de mise au point. Cependant, il n’existe pas encore de médicaments spécifiques à cette maladie. Le traitement est purement symptomatique et est fonction du protocole national thérapeutique adopté.

**Aussi, aucun traitement traditionnel contre la COVID-19 n’a été homologué par le MINSANTE.**

#### 4. Comment se protéger contre la COVID-19 ?

A la date du 17 mars 2020, le gouvernement camerounais a édicté un certain nombre de mesures barrières dans le but de limiter la propagation du virus en communauté. Dans l’optique de disposer de la bonne information, le Ministère de la Santé Publique recommande aux populations de consulter les sources fiables d’informations disponibles sur les sites web du MINSANTE ([www.minsante.gov.cm](http://www.minsante.gov.cm)) et l’OMS ([www.who.int](http://www.who.int)), en suivant les conseils ci-après:

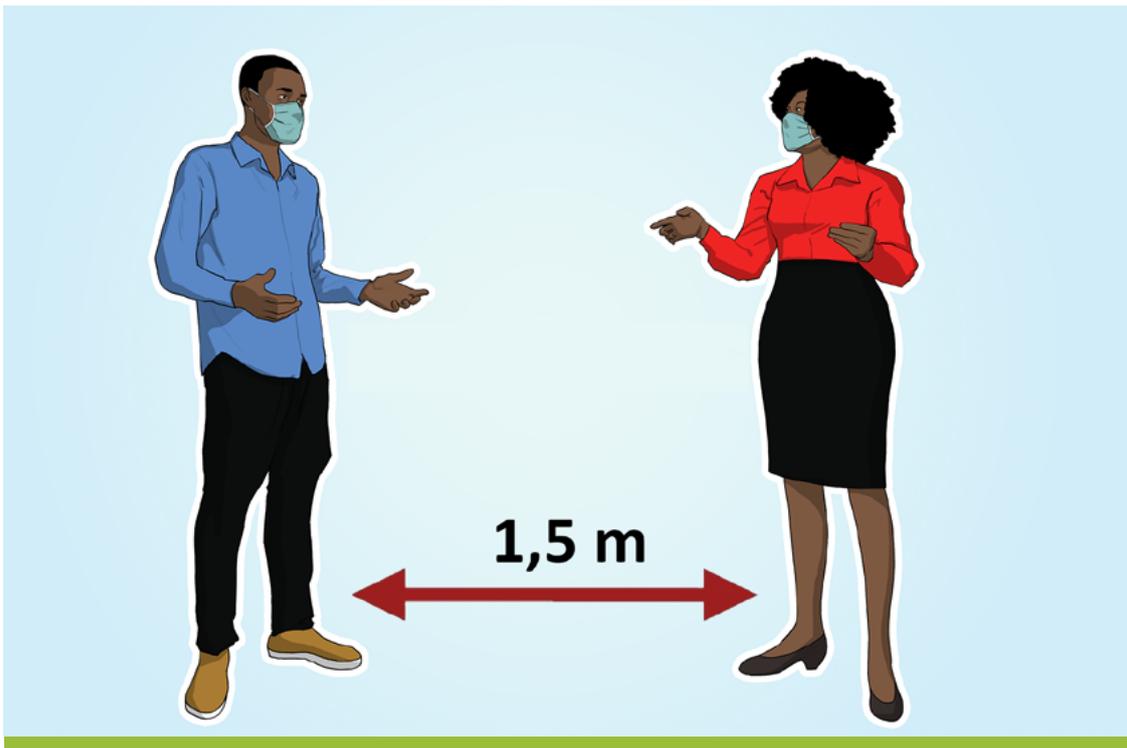
N	Recommandations d’hygiène
1	Se laver fréquemment les mains avec de l’eau propre coulante et du savon ou utiliser une solution hydro-alcoolique
2	Maintenir une distance d’au moins 1,5 mètre avec les autres personnes ; car lorsqu’une personne infectée par un virus respiratoire, comme la COVID-19, tousse ou éternue, elle projette de petites gouttelettes contenant le virus. Si vous êtes trop près, vous pouvez respirer le virus.
3	Porter systématiquement et correctement un masque lorsqu’on sort de chez soi.
4	Éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche ; car les mains sont en contact avec de nombreuses surfaces qui peuvent être contaminées par le virus. Si vous vous touchez les yeux, le nez ou la bouche avec les mains non lavées, vous risquez d’être en contact avec le virus présent sur ces surfaces.
5	Nettoyez et désinfectez à l’aide d’un tissu propre ou lingette imprégnée de solution hydro-alcoolique, les surfaces fréquemment touchées au quotidien (poignée de portes, téléphones portables, tables, interrupteurs, ...).
6	Évitez les contacts étroits (accolades, bisous, salutations avec la main).
7	Couvrez votre nez et votre bouche avec un mouchoir jetable lorsque vous toussiez ou éternuez ou faites-le dans le pli du coude.



Lavage des mains avec de l'eau coulante et le savon



Port du masque facial



Respect de la distanciation physique

F. Minjia-20

En plus de ces règles d'hygiène, il est également conseillé :

N	Recommandations à la population en général
1	Eviter tout contact étroit avec une personne présentant les symptômes de la grippe (fièvre et fatigue intense, maux de tête, courbatures, frissons, toux).
2	Ne pas entrer en contact direct avec des animaux sauvages et d'élevage.
3	Bien cuire la viande et tous les autres aliments avant de les consommer
4	<b>Appeler le 1510 ou consulter sans tarder un médecin en cas de fièvre, de toux et de dyspnée (difficulté à respirer), et lui indiquer si vous avez été en contact avec une personne infectée.</b>

N	Recommandations aux travailleurs des élevages et abattoirs
1	Respecter les bonnes pratiques d'hygiène, notamment se laver régulièrement les mains à l'eau propre coulante et au savon après avoir touché les animaux.
2	Porter systématiquement l'équipement de protection individuelle (masque, vêtements, bottes, gants) qui doit être enlevé après le travail et laver/désinfecter à l'eau de javel chaque jour (20ml/litre).
3	Eviter d'exposer les membres de la famille aux vêtements et chaussures souillés, ou à d'autres articles ayant pu être en contact avec les animaux ou leurs excréments.

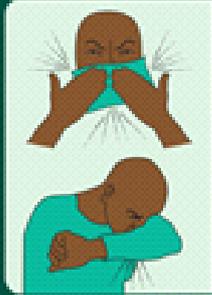
N	Recommandations aux voyageurs
1	Eviter de voyager si vous présentez les symptômes de l'infection au nouveau Coronavirus.
2	Faire un test de PCR COVID-19 conforme datant de moins de 72 heures avant le voyage.

N	Recommandations aux acteurs de santé
1	Appliquer les mesures de prévention et de lutte contre les infections afin d'éviter la propagation de la COVID-19 dans les établissements de soins et en communauté.
2	Pour un cas suspect ou confirmé de COVID-19, prendre des mesures appropriées pour réduire le risque de transmission du virus à d'autres patients, au personnel médical ou aux visiteurs.

(MINSANTE, 2020)

République du Cameroun

## COMMENT PRÉVENIR LA MALADIE À CORONAVIRUS (COVID-19)

	Se laver les mains à l'eau propre coulante et au savon ou les frictionner avec une solution hydro-alcoolique	
	Se couvrir le nez et la bouche avec un mouchoir jetable ou utiliser le pli du coude lorsqu'on tousse ou éternue	
	Nettoyer et désinfecter quotidiennement les surfaces fréquemment touchées (tables, poignets de porte, etc.)	
	Éviter tout contact avec une personne présentant les symptômes de la grippe et respecter une distance entre vous et les autres (1 mètre au moins)	
	Éviter de toucher votre visage (yeux, nez, bouche, etc.) avec vos mains non lavées	

Pour toute information utile, **appelez gratuitement le 1510** 








Source: Comment prévenir la maladie (MINSANTE, 2020)

En plus de ces mesures, le MINSANTE a mis en place en juin 2020, la stratégie des trois «T» (track-test-treat). Elle consiste à tracer et suivre les personnes contacts, tester les cas suspects et traiter les cas positifs à la COVID-19.

## Mesures essentielles de la prévention du paludisme en contexte de COVID-19

### 1. Comment reconnaître le paludisme en contexte de COVID-19 ?

Les individus qui souffrent de paludisme, peuvent également être porteurs du virus de la COVID-19, tout comme ceux qui sont positifs à la COVID-19 peuvent se faire infecter par le plasmodium responsable du paludisme. Une personne peut présenter en même temps les symptômes du paludisme et de la COVID-19. Ces deux maladies présentent des symptômes similaires, comme montré dans le tableau ci-dessous.

Paludisme	COVID-19
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fièvre</li> <li>• Fatigue</li> <li>• Frissons (tremblements)</li> <li>• Maux de tête</li> <li>• Courbatures (tout le corps fait mal)</li> <li>• Douleurs au niveau des articulations</li> <li>• Douleurs abdominales chez l'enfant</li> <li>• Troubles digestifs (perte d'appétit, diarrhée, nausées, vomissements).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fièvre</li> <li>• Fatigue</li> <li>• Frissons</li> <li>• Maux de tête</li> <li>• Courbatures</li> <li>• Diarrhée</li> <li>• Difficultés respiratoires</li> </ul>

Au vu de ces informations, il s'avère donc primordial pour tout agent de santé face à un malade, de poser les questions appropriées du protocole de PEC de patients suspectés de paludisme, et pratiquer par la suite un TDR pour confirmation du cas de paludisme.

### 2. Mesures essentielles dans la prévention du paludisme en contexte de COVID-19

Afin d'éviter une perte des acquis dans la lutte contre le paludisme au Cameroun, il est urgent d'adapter les interventions de lutte contre le paludisme au contexte actuel de la pandémie de COVID-19. C'est ainsi que dans le but de consolider et pérenniser les bons résultats obtenus avant la survenue de la COVID-19, il est très important de suivre les dernières recommandations de l'OMS en la matière, dans le cadre particulier de la prévention du paludisme. Sous la supervision du PNLP, tous les acteurs impliqués dans la prévention du paludisme, devront suivre les recommandations suivantes :

N	Recommandations en matière de prévention du paludisme
1	Maintenir l'accès et le recours aux MILDA recommandés, avec des distributions organisées afin d'éviter les grands rassemblements de personnes et de permettre la distanciation physique des distributeurs et des bénéficiaires tout en respectant les protocoles de sécurité.
2	Encourager la population à se rendre dans les formations sanitaires (centre de santé ou hôpital) ou chez les ASC en cas de fièvre et de suspicion de paludisme, afin d'éviter une flambée des cas de paludisme grave et des décès résultant à un recours tardif aux soins.
3	Assurer l'accès aux services de gestion des cas dans les formations sanitaires et les communautés avec confirmation du diagnostic (TDR et/ou goutte épaisse) pour les personnes suspectées d'avoir le paludisme. Le paludisme peut coexister avec de nombreuses autres infections, et la confirmation de l'infection par un test de diagnostic reste donc un élément essentiel de la gestion des cas de paludisme. La confirmation d'un cas de paludisme n'exclut pas la possibilité que le patient souffre également de la COVID-19 ; de même, dans les zones où le paludisme est endémique, les patients COVID-19 suspectés ou confirmés doivent également recevoir un test de diagnostic du paludisme.
4	Assurer le traitement des cas confirmés de paludisme en utilisant le traitement recommandé selon le protocole national.
5	Assurer la continuité des services préventifs planifiés normalement fournis à des populations cibles spécifiques, y compris la Chimio-prévention du Paludisme Saisonnier (CPS) pour les enfants de 3 à 59 mois, le Traitement Préventif Intermittent chez le nourrisson (TPI <sub>n</sub> ) et le Traitement Préventif Intermittent pendant la grossesse (TPI <sub>g</sub> ), là où ces services sont actuellement recommandés. Suivre le protocole national de riposte contre la COVID-19 dans le cadre des services de prévention du paludisme.



Source: Manuel de formation des Agents de santé communautaire-Prise en charge communautaire du paludisme en contexte COVID-19 (MINSANTE, 2020)

A côté de ces directives de l'OMS, voici quelques mesures que devraient adopter les acteurs de la société civile, lorsque ces derniers sont en supervision de terrain.

N	Recommandations en contexte COVID-19
1	Eviter de voyager si vous présentez les symptômes de l'infection au nouveau Coronavirus
2	Eviter de voyager ou reporter le voyage dans les zones en épidémie de COVID-19
3	Toujours porter correctement un masque facial lors de la supervision
4	Se laver régulièrement les mains lorsque vous manipulez les outils et matériels des ASC
5	Respecter une distance d'au moins 1,5 mètre avec toute personne rencontrée lors de la supervision
6	Signaler à la formation sanitaire et aux districts de santé, tout cas suspect de COVID-19 chez les ASC
7	Encourager les ASC à continuer de mener les activités de prévention et de PEC du paludisme dans le strict respect des mesures barrières.

## IV

# Rôle des Organisations de la Société Civile / Organisations à base communautaire dans la prévention du paludisme en contexte de COVID-19

## 1. Importance de la société civile dans le domaine de la santé

Le 12 septembre 1978, s'est déroulé à Alma-Ata au Canada, la conférence internationale sur les soins de santé primaires. La déclaration adoptée à l'issue de cette conférence, appelait tous les acteurs à tous les niveaux de la société, à protéger et promouvoir la santé de tous les peuples. De cette déclaration, nous pouvons retenir les points suivants :

- Les hommes ont le droit et le devoir de participer individuellement et collectivement à la planification et à la mise en œuvre des mesures de protection sanitaire qui leur sont destinées.
- Les soins de santé primaires exigent et favorisent au maximum l'auto-responsabilité de la collectivité et des individus et leur participation à la planification, à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des soins de santé primaires, en tirant partie des ressources locales, nationales et autres, et favorisant ainsi, une meilleure participation communautaire des collectivités.
- Les soins de santé primaires font appel tant au niveau communautaire qu'à celui des services de recours aux personnels de santé (médecins, infirmiers, sages-femmes), ainsi qu'à toute autre partie prenante comme les OSC, OBC, ASC, tous préparés socialement et techniquement à travailler en équipe et à répondre aux besoins de santé exprimés par la collectivité. (OMS, 2018)

Plus de 40 ans après cette déclaration, ces propos qui font office aujourd'hui de missions pour les OSC et OBC, sont toujours d'actualité, et méritent toute notre attention. Elles résument ainsi les actions menées par la société civile qui sont les suivantes :

- Représenter les communautés dans les instances décisionnelles ;
- Servir de lien entre l'Etat et les communautés ;
- Dynamiser les actions communautaires ;
- Assurer la veille communautaire sur les politiques publiques de santé ;
- Sensibiliser et éduquer l'opinion aux problèmes de santé publique, aussi bien en termes de prévention des maladies que de promotion de bonnes pratiques de santé ;
- Participer à la PEC des cas communautaires pour certaines maladies ;
- Intervenir dans le plaidoyer en faveur d'un meilleur renforcement des politiques et interventions de santé publique.



F. Mindja-20

séance de travail des membres d'une OSC

## 2. Missions de la société civile dans la prévention du paludisme en contexte de COVID-19

Le tableau ci-dessous résume les axes d'intervention des OSC/OBC ainsi que leurs actions, dans le cadre de la prévention du paludisme en contexte de COVID-19.

Axes d'intervention	Cibles	Actions à mener
Plaidoyer	Leaders politiques, locaux, traditionnels et religieux	Informar les décideurs et les parties prenantes sur le processus d'engagement de la société civile dans la lutte contre le paludisme et la COVID-19
		Mobiliser les ressources domestiques afin de compléter l'aide extérieure
		Plaider auprès des leaders politiques pour un meilleur financement étatique des activités de lutte contre le paludisme
	Partenaires techniques et financiers	Encourager et motiver les leaders afin de renforcer leur engagement comme acteurs majeurs dans les activités de lutte contre le paludisme et la COVID-19
Plaider pour le renforcement technique des OSC/OBC à la lutte contre le paludisme en contexte de COVID-19		
Mobilisation sociale	Leaders politiques, locaux, traditionnels et religieux	Plaider pour une augmentation de financement pour mieux lutter contre le paludisme et la COVID-19
		Partager les connaissances et bonnes pratiques obtenues des expériences menées dans d'autres contextes dans le cadre de la lutte contre le paludisme et autres maladies
	Communautés	Communiquer sur la politique mise en œuvre et les nouvelles stratégies dans la lutte contre le paludisme en contexte de COVID-19
		Identifier avec les populations les barrières (sociales, culturelles, etc) liés au changement social et comportemental dans la lutte contre le paludisme et la COVID-19
		Elaborer avec les populations les stratégies opérationnelles de prévention contre le paludisme et la COVID-19
		Informar les populations sur la politique mise en œuvre dans le cadre de la prévention du paludisme et de la COVID-19
Renforcer les partenariats entre les OSC/OBC locales		

Axes d'intervention	Cibles	Actions à mener
Communication pour le changement de comportement	Communautés	Sensibiliser les populations, sur les méthodes de prévention contre le paludisme (dormir sous la MILDA, PID, nettoyer les alentours de la maison, CPS, ...)
		Informar les populations sur les messages essentiels de promotion des mesures barrières contre la COVID-19
		Renforcer les capacités des ASC et populations aux premiers secours psychologiques
		Participer à la lutte contre la stigmatisation et discrimination des personnes souffrant de la COVID-19
		Encourager les communautés à fréquenter les formations sanitaires et aussi à se faire dépister pour la COVID-19
		Sensibiliser les ménages à participer aux autres activités de santé comme la vaccination
Veille communautaire	ASC / Communautés	Sensibiliser les populations sur la présence du paludisme et de la COVID-19 au niveau communautaire
		Sensibiliser les populations sur l'existence des canaux d'informations existant en matière de prise en charge de la COVID-19
		Participer à la détection précoce des cas communautaires de paludisme en contexte de COVID-19
		Signaler tous les cas suspects de COVID-19
		Orienter les cas suspects de paludisme vers les ASC et formations sanitaires
		Assurer le mécanisme de redevabilité envers les communautés
		Participer à la gestion des rumeurs et fake news / désinformation
Coordination et Suivi-évaluation	MINSANTE, Districts de santé, Partenaires techniques et financiers	Réunir les parties prenantes afin qu'elles travaillent efficacement à travers des plateformes multi-acteurs fonctionnelles
		Mettre en œuvre et harmoniser des programmes avec des objectifs consensuels et un cadre commun de résultats
		Mettre en place des mécanismes de redevabilité à l'endroit de la communauté et autres acteurs, en ce qui concerne les mesures prises pour lutter contre le paludisme en contexte de COVID-19
	ASC	Participer à la préparation et mise en place d'une communication étendue, crédible, efficace et durable avec le grand public
		Renforcer les capacités des ASC sur la prévention du paludisme et de la COVID-19
	ASC/Communautés	Participer à l'encadrement des ASC dans la prévention et prise en charge des cas de paludisme
		Participer au suivi communautaire des cas suspects de paludisme et autres maladies gérées par les ASC formés.



F. Mindja-20

Membres d'une OSC de lutte contre le paludisme sensibilisant un leader traditionnel sur les méthodes de prévention du paludisme

### 3. Défis des Organisations de la Société Civile/Organisations à base communautaire dans la prévention du paludisme en contexte de COVID-19

Les OSC et OBC font face à de nombreux challenges au quotidien dans la mise en œuvre de leurs activités. L'encadré suivant résume quelques-uns de ces défis.

Tableau des défis des OSC/OBC dans la prévention du paludisme en contexte de COVID-19	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Manque de financements</li><li>• Indisponibilité des ressources matérielles et humaines</li><li>• Le climat</li><li>• Le contexte social, politique, économique et culturel</li><li>• Difficulté d'accès aux zones reculées</li><li>• La sécurité sur le terrain</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'accès à l'information</li><li>• Les croyances religieuses</li><li>• Les mesures barrières contre la COVID-19</li><li>• La faible fréquentation des formations sanitaires par les populations</li><li>• La faible implication des politiques et administrations publiques et secteurs privés</li></ul>

### 4. Bonnes pratiques des Organisations de la Société Civile / Organisations à base communautaire dans la prévention du paludisme en contexte de COVID-19

Le monde du travail est profondément touché par la pandémie mondiale du Coronavirus. Malgré le lourd fardeau lié à la présence de cette maladie, les OSC continuent d'apporter une contribution importante au développement humain. Pour ce faire, elles ont dû adapter leur manière de travailler au contexte actuel. Ainsi, plusieurs stratégies ont été développées afin de poursuivre les actions menées par ces organisations. Parmi ces stratégies, on peut citer :

- Le télétravail qui est une activité professionnelle effectuée en tout ou partie, à distance du lieu où le résultat du travail est attendu (comme les webinaires) ;
- La production et distribution des outils pour le respect des mesures barrières (gel hydro-alcoolique, masques) ;
- L'utilisation des réseaux sociaux dans le suivi des activités de terrain ;
- L'accélération de la participation communautaire dans la mise en œuvre des activités ;
- La documentation des actions des OSC.

## Messages à retenir

- 1 Le paludisme est une maladie sérieuse. Non soignée, cette maladie peut entraîner la mort.
- 2 Plusieurs autres maladies se manifestent comme le paludisme par la fièvre.
- 3 Pour se protéger des moustiques qui donnent le paludisme, tout le monde doit dormir sous une MILDA chaque nuit.
- 4 En cas de fièvre/corps chaud, se rendre immédiatement chez l'ASC, même dans la nuit. Le diagnostic et le traitement contre le paludisme simple sont gratuits pour les enfants de moins de cinq ans.
- 5 Si le malade présente les signes de danger, il faut l'emmener tout de suite au centre de santé le plus proche.
- 6 Toute femme enceinte doit se rendre à la formation sanitaire, la plus proche pour recevoir gratuitement le TPI pour se protéger avec son futur bébé contre le paludisme.
- 7 Toute femme enceinte qui présente les manifestations du paludisme, doit être immédiatement référée au centre de santé, aucun médicament ne doit lui être donné par l'ASC.
- 8 Devant tout cas de fièvre en contexte de COVID-19, il faut toujours rechercher la présence des signes qui peuvent faire évoquer cette maladie ou une notion de contact avec un cas contact ou un cas contaminé.
- 9 Dans tous les cas, l'ASC doit toujours respecter les mesures de barrière physique et les mesures d'hygiène recommandées dans le contexte actuel de la COVID-19.
- 10 Il devra rester à au moins 1,5 mètre de tous les cas suspects et éviter de se contaminer ou de les contaminer.
- 11 La société civile fait partie des acteurs majeurs qui participent à la lutte contre le paludisme et la COVID-19.

## Contacts utiles

A l'endroit de la Population camerounaise, voici le message du Ministère de la Santé Publique :

La maladie à coronavirus COVID-19 est contagieuse et se manifeste principalement par la toux, l'écoulement nasal, la fièvre et des difficultés à respirer. Si nous présentons ces symptômes,

- Restons chez nous ;
- Portons un masque ;
- **Appelons gratuitement le 1510 ou le 1511** (NuméroVert du Centre de Coordination des Opérations d'Urgences de Santé Publique),
- Gardons une distance d'au moins 1,5 mètre entre les personnes ;
- Lavons-nous régulièrement les mains à l'eau propre coulante et au savon pendant au moins 30 secondes, ou utilisons une solution hydro-alcoolique le cas échéant.

### **Protégeons-nous, protégeons les autres.**

Pour toute préoccupation ou autre information liée à la lutte contre la COVID-19, rapprochez-vous de l'autorité sanitaire dans votre localité ou de votre zone de compétence (Délégation Régionale de la Santé Publique, District de Santé, Aire de Santé).

## Conclusion

Chaque année, le paludisme coûte la vie à plus de 400 000 personnes, pour la plupart en Afrique. Après une période de succès sans précédent dans la lutte contre la maladie, entre 2000 et 2016 quand plus de 7 millions de vies ont été sauvées, les progrès sont au ralenti. Les pays fortement touchés ont vu croître le nombre de cas de paludisme et les taux de mortalité liés à la maladie. Ce sont les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes appartenant pour la plupart aux communautés les plus défavorisées, qui courent le plus grand risque de mourir à cause de cette maladie.

Au Cameroun, le paludisme est l'une des premières causes d'hospitalisation et de mortalité. Depuis le début de la pandémie COVID-19, il est observé une faible fréquentation des formations sanitaires de la part des populations, craignant une possibilité de contamination au COVID-19, en milieu hospitalier.

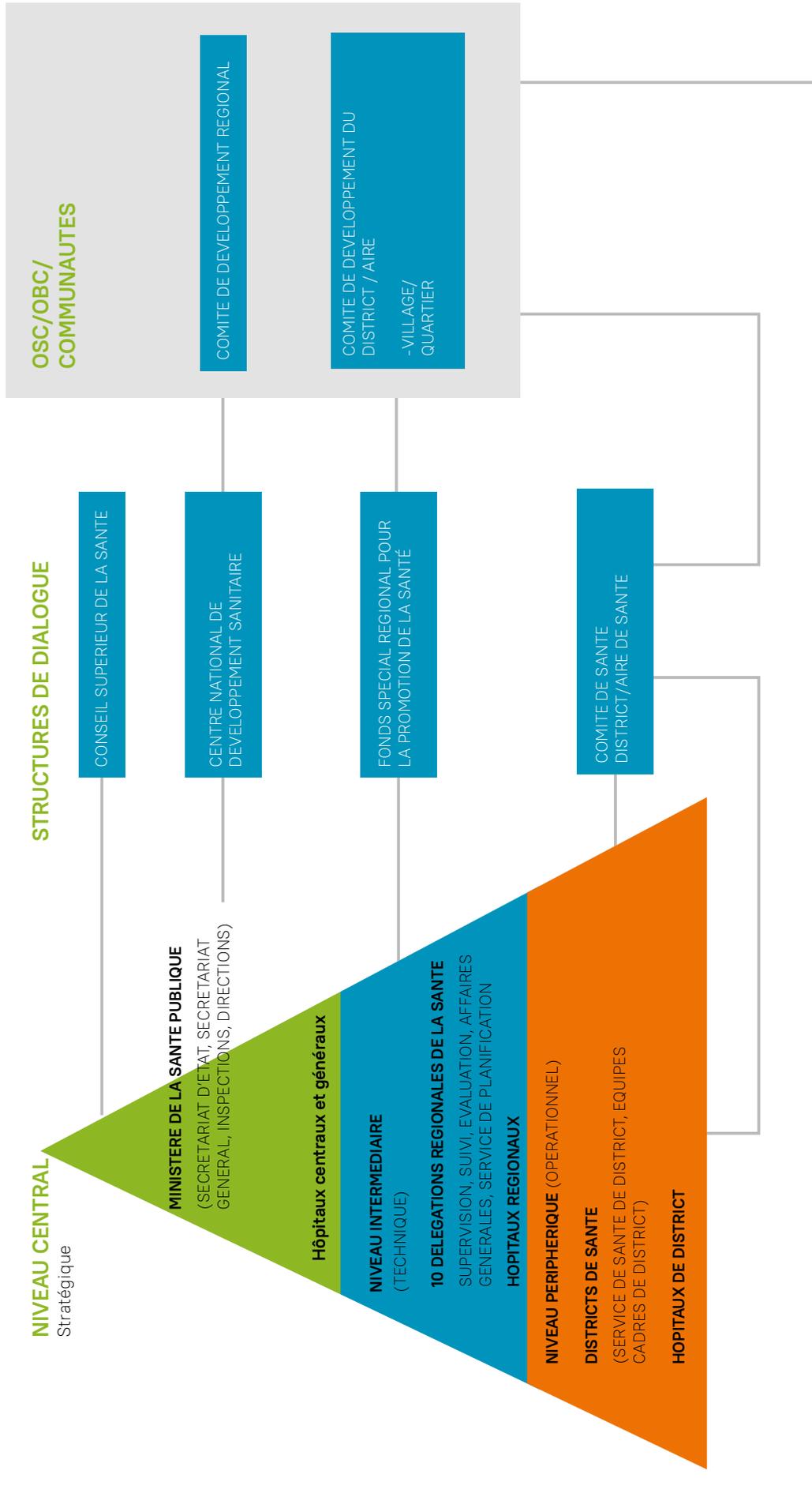
La pandémie de COVID-19 a un impact considérable sur les interventions dans la lutte contre le paludisme. Afin de maintenir les bons résultats acquis avant le début de cette pandémie, il est impératif d'accélérer les efforts de prévention des deux maladies en milieu communautaire. Ceci passe par le renforcement des capacités des OSC et des OBC sur la lutte contre le paludisme en contexte de COVID-19. C'est dans cette optique que « Impact Santé Afrique » souhaite contribuer à la formation des acteurs des OSC et OBC, membres du réseau CS4ME, sur les connaissances des 2 maladies et la lutte contre le paludisme en contexte de COVID-19. Cet outil a donc été rédigé et mis à la disposition de cette cible afin de disséminer de manière plus compréhensible à l'aide des exemples claires, les nouvelles directives de l'OMS en matière de lutte contre le paludisme en contexte COVID-19, et de contribuer à la sensibilisation des communautés les plus vulnérables par le partage de la bonne information. Par ailleurs, ce module constitue un guide essentiel pour les actions à mener en communauté, dans le cadre de la prévention du paludisme en contexte de COVID-19. Il est ainsi adressé aussi bien aux OSC/OBC qu'à toutes les autres parties prenantes impliquées dans la lutte contre le paludisme.

# Annexes

## Annexe 1 : Tableau sur la gestion des rumeurs

<b>DATE</b> (Quand la rumeur a-t-elle été entendue?)	<b>LIEU</b> (Où a-t-elle été entendue?)	<b>RUMEUR</b> (Détails sur la rumeur)	<b>CANAL</b> (Comment la rumeur a-t-elle été entendue (Radio, TV, réseaux sociaux, Internet?)	<b>EVALUATION DES RISQUES</b> (Faible, modéré, élevé)	<b>VÉRIFICATION DU STATUT</b> (Vrai, faux)	<b>ACTIVITÉS D'ENGAGEMENT</b> (Détails sur qui, quoi, quand, où et comment tu engages la communauté)	<b>SUIVI DES RESULTATS</b> (La rumeur a-t-elle été stoppée?)
30/03/2020							
15/04/2020							
28/04/2020							

# Annexe 2 : Pyramide sanitaire du Cameroun



## Références bibliographiques

- 1- Brodhag Christian, Dictionnaire du développement durable, Ed. Multimondes, Québec. 2003
- 2- Banque mondiale : société civile [archive], sur Banque Mondiale (consulté le 1er août 2017)
- 3- Centre de recherches pour le développement international. Évaluation de l'impact de la réponse au COVID-19 sur la lutte contre le paludisme et la prévalence de cette maladie en Tanzanie rurale. 2020
- 4- Institut National de la Statistique. Enquête Démographique et de Santé. 2012
- 5- Ministère de la Santé Publique. Epidémie de maladie respiratoire causée par le nouveau coronavirus (COVID-19) - Plan de communication de risque et d'engagement communautaire (ERC). 2020
- 6- Ministère de la Santé Publique. Module de formation des Agents de santé communautaire - Prise en charge communautaire du paludisme en contexte COVID-19. 2020
- 7- Programme National de Lutte contre le Paludisme. Rapport d'activités 2019 du Programme National de Lutte contre le Paludisme. Mars 2020
- 8- Organisation Mondiale de la Santé. Déclaration de Alma Ata – 40 ans après. 2018
- 9- Organisation Mondiale de la Santé. Adapter les interventions de lutte contre le paludisme dans le contexte de la COVID-19. 3 avril 2020
- 10- Organisation Mondiale de la Santé. Flambée de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). 9 juillet 2020
- 11- Organisation Mondiale de la Santé. Principaux repères sur la Fièvre typhoïde. 31 janvier 2018
- 12- Organisation Mondiale de la Santé. Principaux repères sur le Paludisme. 14 janvier 2020
- 13- Organisation Mondiale de la Santé. Principaux repères sur la Pneumonie. 2 août 2019
- 14- Organisation Mondiale de la Santé. Rapport Mondial sur le Paludisme 2019. Décembre 2019
- 15- Quentin Gausset, « Organisations communautaires de base et renforcement de la société civile en milieu rural », Civilisations [En ligne], 52-2 | 2005, mis en ligne le 02 février 2009, consulté le 02 novembre 2020.





MINISTÈRE  
DE LA SANTÉ PUBLIQUE

